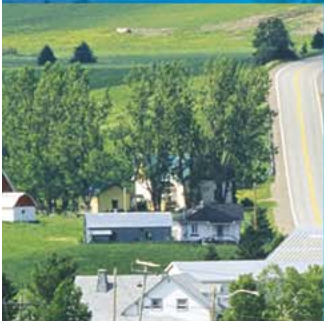




MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE  
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

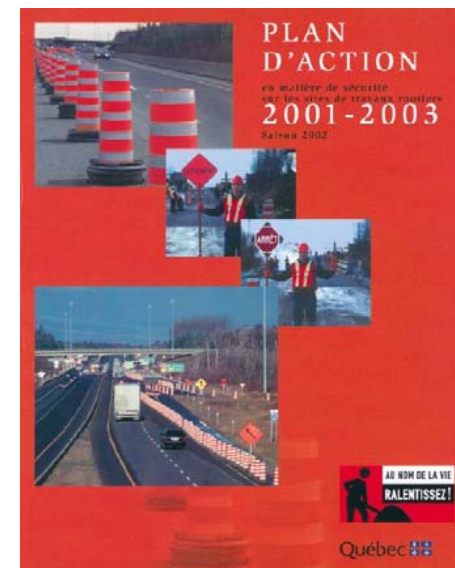
# Plan d'action 2017-2020 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers



Audrée Perreault, ing.  
Congrès de l'AQTr  
5 avril 2017

# Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers

- Depuis 2001, le Ministère met en œuvre des plans d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers.
- Objectif : améliorer la sécurité des usagers de la route et des travailleurs.
  - > Continuité avec les plans d'action antérieurs
  - > Reconsolidation des acquis
  - > Poursuite des innovations
  - > Mise à jour et développement de formations
  - > Poursuite des activités de communication auprès des usagers de la route



# Plan d'action – 3 axes

## **AXE 1 - LA SÉCURITÉ**

- **Accroître l'efficacité des moyens mis en place** pour la protection et la sécurité des travailleurs et des usagers de la route, **puis poursuivre les efforts visant l'amélioration de la signalisation et de la formation.**

## **AXE 2 - LA MOBILITÉ**

- **Favoriser la mobilité pour l'ensemble du territoire** en coordination avec les différents acteurs **afin de réduire les répercussions sur la circulation :**
  - > en considérant les besoins des utilisateurs du réseau routier, des transports collectifs et actifs;
  - > en déterminant des mesures d'atténuation qui tiennent compte des différents modes de déplacement.

## **AXE 3 - LA COMMUNICATION**

- **Mettre en place les moyens et les outils nécessaires pour assurer la concertation, la sensibilisation et l'information** auprès de nos partenaires et des usagers relativement à la sécurité et à la mobilité sur les chantiers routiers.

# Plan d'action 2017-2020

## Clientèle visée :

- Personnel du Ministère
- Entrepreneurs, firmes de génie-conseil, surveillants, etc.
- Entreprises de services publics
- Municipalités

## Consultations :

- Plusieurs unités du Ministère
- Association des Travailleurs en Signalisation Routière du Québec
- Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec
- Association des firmes de génie-conseil
- Entreprises de services publics

# Guides et formations

## Plan d'action 2014-2017

- La CNESST a diffusé le guide *Manutention sécuritaire des dispositifs de signalisation lors de travaux routiers*.
- Formations révisées par l'AQTr : *Gestion des impacts des travaux routiers* et *Installation de la signalisation de travaux*.

## Plan d'action 2017-2020

- Des outils seront développés et diffusés, notamment :
  - > Des notes d'information technique sur des sujets spécifiques en lien avec la signalisation de travaux;
  - > Un guide sur l'utilisation des atténuateurs d'impact fixés à un véhicule;
  - > Une vidéo portant sur l'utilisation du gyrophare et de la flèche lumineuse;
  - > Un aide-mémoire sur la signalisation de travaux.



# Normes et documents contractuels

## Au cours des dernières années :

- Formation obligatoire pour les signaleurs routiers (renouvellement aux 3 ans)
- Nouveau vêtement pour augmenter la visibilité des signaleurs routiers
- Possibilité d'ajouter des lumières DEL sur le panneau « Arrêt »



## *Plan d'action 2017-2020*

- Poursuivre le **développement de dessins normalisés pour :**
  - > les travaux situés en milieu très urbain;
  - > les travaux situés dans les carrefours giratoires et autoroutes à voies contiguës;
  - > les travaux de marquage ponctuel.
- Ajout d'une clause au devis type pour que **chaque sens de circulation soit contrôlé par un signaleur distinct.**



# Recherche et développement

## *Plan d'action 2017-2020*

- Poursuivre le projet sur l'utilisation du marquage orange en zone de travaux routiers.
- Réaliser une veille technologique sur les nouvelles technologies permettant de sécuriser les zones de travaux routiers et cibler des dispositifs à tester dans le cadre d'un projet pilote.



# Limites de vitesse et contrôle routier

## *Plan d'action 2017-2020*

- **Bonifier la méthode de détermination de la limite de vitesse** de façon à ce qu'elle soit cohérente avec le milieu et l'environnement.
- **Poursuivre les opérations policières et la surveillance routière.**
  - > Chantiers ciblés (plus de 100 chantiers annuellement)
  - > Radars photos



Transports,  
Mobilité durable  
et Électrification  
des transports

Québec 



# Sensibilisation et communication

## *Plan d'action 2017-2020*

- **Poursuivre les campagnes de sensibilisation**
  - > En collaboration avec la SAAQ
- **Poursuivre la promotion du site [quebec511.info](http://quebec511.info)**
- **Poursuivre, en collaboration avec la Sûreté du Québec, une activité « Opération orange »**
  - > Sensibiliser les conducteurs à l'importance de respecter la limite de vitesse affichée dans les zones de travaux.



# Audits sur la signalisation de travaux

## Plan d'action 2014-2017

- **Audits pour valider la signalisation de travaux.** Des améliorations sont à apporter, notamment sur le plan de :
  - > l'installation de la signalisation conforme aux normes;
  - > la conception des panneaux temporaires de destination;
  - > le masquage des panneaux plus utiles pour le chantier;
  - > la limite de vitesse temporaire affichée, non cohérente avec l'environnement et la configuration;
  - > l'utilisation, le remisage et l'enlèvement des repères visuels.

## *Plan d'action 2017-2020*

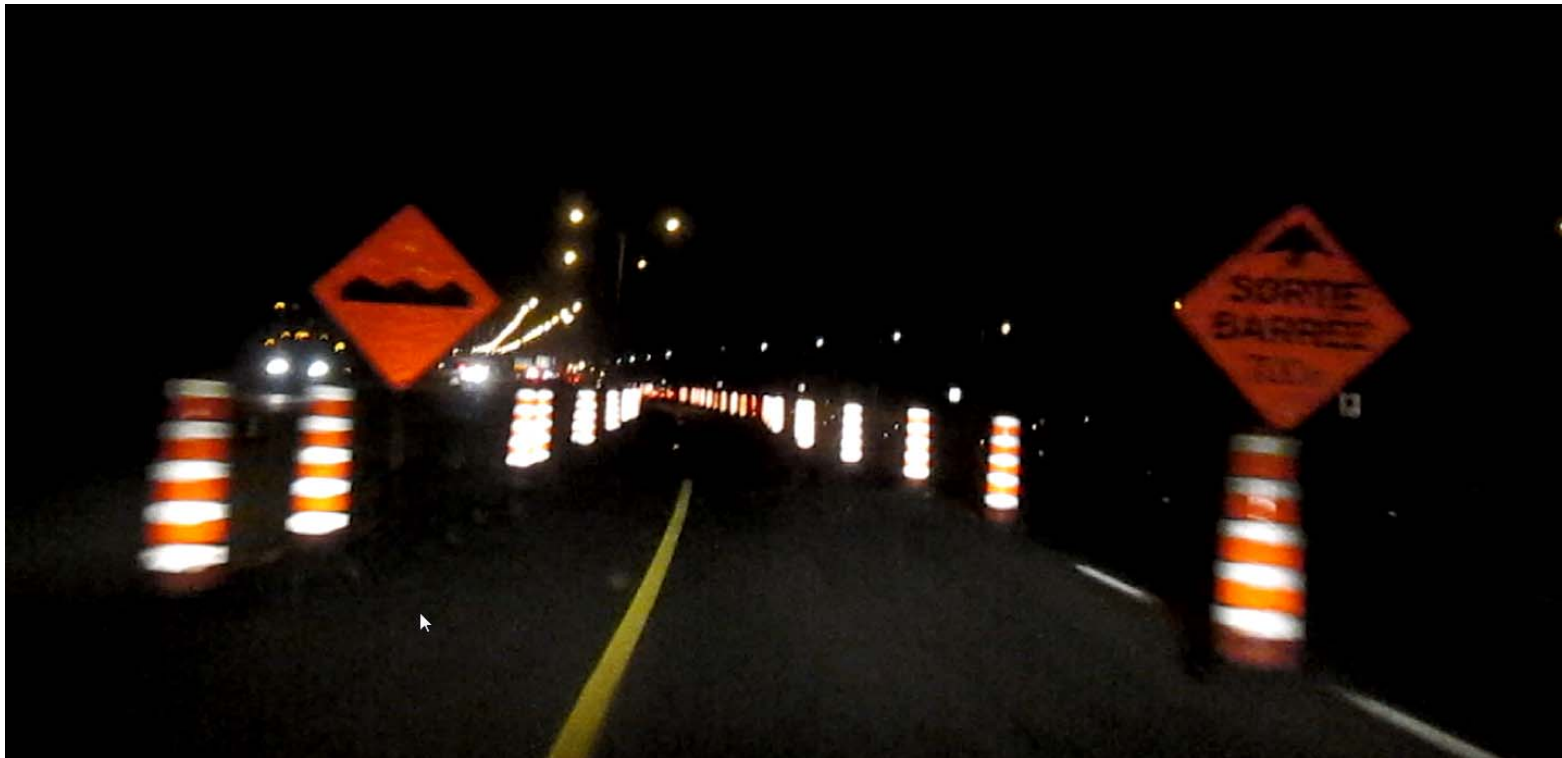
- Poursuivre les audits pour valider la signalisation de travaux et les améliorations apportées.

# Des exemples de non-conformité



- Le nombre élevé de repères visuels ne semble pas justifié.
- Le panneau « Perte de voie » n'est pas masqué.

# Des exemples de non-conformité



- Deux panneaux au même endroit indiquent des informations différentes.
- Marquage non effacé.

# Des exemples de non-conformité



- **Présence de signaleurs sur l'autoroute.**
- **Automobiles stationnées en sens inverse à la circulation dans la déviation.**

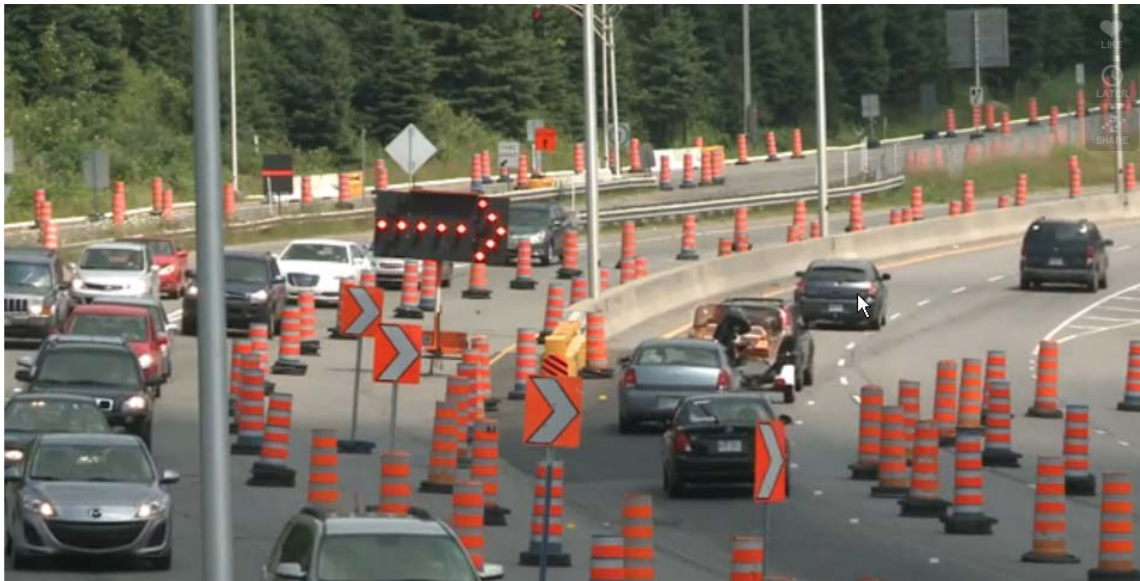
# Des exemples de non-conformité



- **Panneau non masqué.**
- **Les repères visuels auraient dû être entreposés derrière la glissière.**



# Des exemples de non-conformité



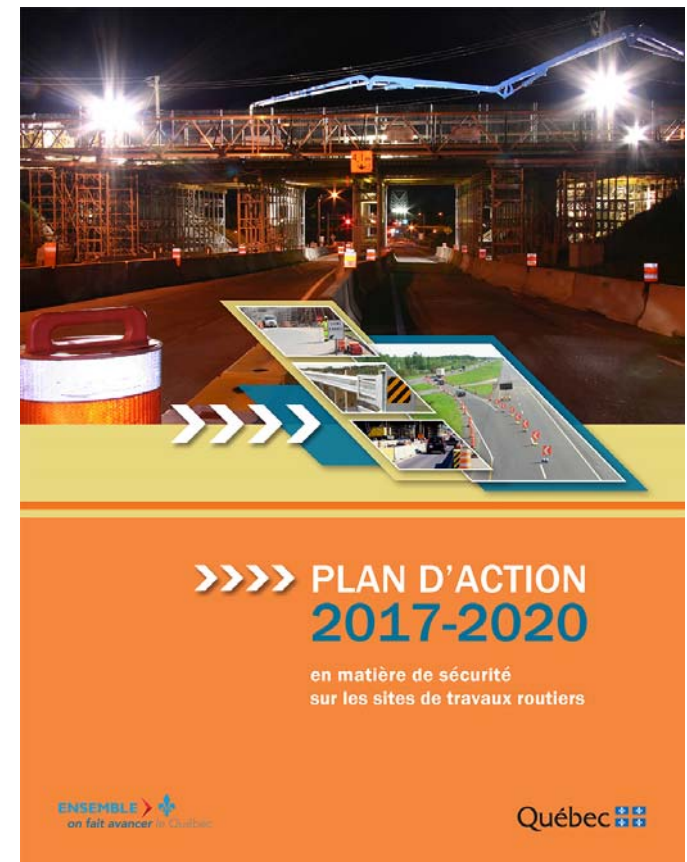
# Conclusion

**Le Plan d'action 2017-2020 s'inscrit dans la même lignée que les plans d'action antérieurs et vise :**

- > l'amélioration de la sécurité des travailleurs et des usagers de la route
- > la consolidation des acquis

**La diffusion du Plan d'action est prévue en mai 2017**

- > un bilan annuel sera réalisé



**Transports,  
Mobilité durable  
et Électrification  
des transports**

**Québec** 

Audrée Perreault, ing.  
Chef du secteur Signalisation  
Direction de l'encadrement et de l'expertise en exploitation

Bureau : 418 644-4490, poste 22424

Cellulaire : 418 717-1847

Courriel : [Audree.Perreault@transports.gouv.qc.ca](mailto:Audree.Perreault@transports.gouv.qc.ca)

